



LEHAUT Potentiel — Programme de formation

LE PETIT BILAN DE COMPÉTENCES

Version 02/2025 — Tarif : 1 200 € TTC

100 % finançable CPF — Plafond CPF bilan de compétences : 1 600 € (loi de finances 2026)

Caractéristiques générales

Caractéristiques	Détail
Durée totale	16 heures sur 90 jours calendaires
Dont accompagnement	12 heures en face à face (heures facturables CPF)
Dont travail personnel	4 heures entre les séances (non facturables)
Tarif forfaitaire	1 200 € TTC — 100 % finançable CPF
Public visé	Salariés du secteur privé / Agents de la fonction publique / Chefs d'entreprise / Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail / Particuliers en activité professionnelle
Délai d'accès	1 à 2 mois en moyenne
Prérequis	Aucun. Ne pas avoir bénéficié d'un financement de bilan de compétences dans les 5 années précédentes (règle CPF 2026)

Résumé

Le Petit Bilan de Compétences permet de définir un projet professionnel ou un projet de formation en s'appuyant sur une meilleure connaissance de soi et de ses compétences. Il s'accompagne d'un plan d'action concret pour piloter sa carrière de façon autonome.

Objectifs

À l'issue du parcours de 16 heures sur 90 jours, le bénéficiaire aura développé :

- La capacité à prendre des décisions éclairées sur l'orientation de sa carrière, sur la base d'une meilleure connaissance de soi (valeurs, motivations) et de ses compétences.
- La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs et à identifier les dispositifs de formation adaptés.
- Un plan d'action réaliste et enthousiaste pour aborder la suite de sa carrière professionnelle.

Contenu de la formation

Phase	Contenu détaillé
Phase préliminaire (en	<ul style="list-style-type: none">• Analyse de la demande et des besoins

amont)	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification du volontariat du bénéficiaire • Détermination du format le plus adapté • Définition conjointe des modalités de déroulement
Phase d'investigation Bilan personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement des courbes de vie • Identification des drivers (moteurs comportementaux) • Formalisation de la roue des valeurs • Questionnaire de type psychologique MBTI® avec rapport complet et débrief
Phase d'investigation Bilan professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Exploration des pistes métiers et des compétences via la plateforme Diagoriente • Inventaire des intérêts professionnels RIASEC (questionnaire STRONG®)
Phase d'investigation Bilan projectif	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et hiérarchisation des pistes professionnelles • Réalisation d'au moins une enquête métier • Synthèse des enquêtes métier • Formalisation du projet et du plan d'action
Phase de conclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et appropriation de la synthèse globale du bilan (document remis au bénéficiaire) • Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du projet • Identification et mise en place du premier pas concret • Prise de rendez-vous pour un entretien de suivi à 6 mois

Travail personnel demandé au bénéficiaire

Le CPF finance uniquement les 12 heures d'accompagnement. Les 4 heures de travail personnel sont réalisées entre les séances et ne sont pas facturées.

Phase	Travail personnel estimé
Bilan personnel	1h — Courbes de vie, drivers, roue des valeurs
Bilan professionnel	1h30 — Questionnaire STRONG®, portefeuille de compétences
Bilan projectif	1h30 — Enquête métier, projet et plan d'action
Total	4 heures

Formateur — Mme Laure LEHAUT

- Ingénieure en Agroalimentaire (AgroParisTech - 2006)
- Mastère en Management International (Essec Business School - 2007)
- Green Belt – Démarche performance industrielle (Nestlé France - 2009)
- Pratique de l'orientation (Myers Briggs Company - 2020)
- Pratique de l'analyse de types psychologiques (Myers Briggs Company - 2023)
- Accompagnement des Atypiques (Certifiée par Elodie Crépel - 2024)
- Formatrice professionnelle niveau avancé (CNFPI - 2024)
- Exploration douance adulte (Elodie Crépel - juin 2025)

- Sensibilisation aux troubles du neuro-développement : DYS, spectre autistique et TDAH (Carif-Oref Normandie - janvier 2026)

Moyens pédagogiques

- Accompagnement individuel exclusif : 1 seul bénéficiaire à la fois
- Pédagogie active : échanges, analyses de pratiques, mises en situation
- Questionnaire de type psychologique MBTI® avec rapport complet (Myers Briggs Company)
- Rapport d'intérêts professionnels STRONG® et bilan final (papier ou PDF)
- Plateforme Diagoriente, visioconférence via Google Meet

Lieux de formation

- En présentiel (hors PMR) : 11 rue des Bleuets, 14112 Biéville-Beuville
- En présentiel (PMR) : Forum Digital, 2 esplanade Léopold Sédar Senghor, 14460 Colombelles
- En présentiel sur le lieu de l'entreprise cliente
- En distanciel : visioconférence via Google Meet

Contact et accessibilité

Tél. : 06 83 25 19 63 — Email : laure@lehautpotentiel.fr

Disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h, du 1er septembre au 15 juillet.

Prise de rendez-vous : https://calendly.com/lehaut-potentiel/rendez_vous_accompagnement

Toutes les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un questionnaire est proposé lors de l'inscription pour identifier les aménagements nécessaires.

Le formateur répond dans un délai de 48h à toute sollicitation du bénéficiaire.

Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles de présence à chaque séance
- Validation du plan d'action en phase de conclusion
- Évaluation de satisfaction à chaud et à froid
- Entretien de suivi à 6 mois

Métriques de la formation

Les premières évaluations seront capitalisées à horizon juillet 2025.

Assiduité	Taux de satisfaction	Taux de validation du plan d'action
—	—	—

Engagement déontologique — Article L6313-4

- Respect du protocole relatif au bilan de compétences (loi du 31 décembre 1991, décret du 2 octobre 1992)
- Respect du volontariat : le bilan ne peut démarrer qu'après signature d'une convention et sur accord libre du bénéficiaire
- Transparence totale sur la méthodologie et les outils utilisés
- Confidentialité garantie : tous les documents élaborés sont détruits au terme du bilan, sauf accord écrit du bénéficiaire
- Définition préalable des conditions de restitution de la synthèse à l'employeur, si le bilan est réalisé à son initiative